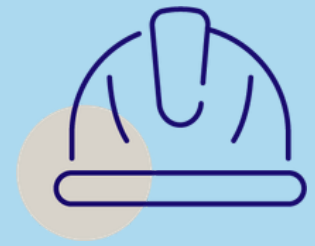


FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

Autodiagnostic SST : êtes-vous conforme à la LMRSSST?



Même en petite équipe, certaines responsabilités demeurent essentielles : repérer les risques, mettre en place des mesures de prévention et en assurer le suivi. Cette fiche vous propose un autodiagnostic rapide pour vérifier où vous en êtes... et déterminer si quelques ajustements s'imposent.

1. Connaissez-vous vos obligations de base?

La première question à se poser est simple : **savez-vous exactement ce que la loi exige de vous?**

Depuis la modernisation du régime SST, toutes les entreprises doivent adopter une démarche structurée de prévention adaptée à leur taille et à leur secteur d'activité.

Pour les entreprises de moins de 20 employé.e.s, cela signifie principalement :

- Identifier les risques présents dans le milieu de travail.
- Mettre en place des mesures pour éliminer ou contrôler ces risques.
- Assurer la participation des travailleur.euse.s à la prévention.

2. Avez-vous identifié les risques dans votre entreprise ?

Toute démarche SST commence par une étape essentielle : **repérer les dangers.**

Un danger peut être :

- un équipement dangereux
- un environnement de travail inadéquat
- une tâche mal conçue
- un risque psychosocial (stress, surcharge, violence)

Exemples fréquents dans les PME

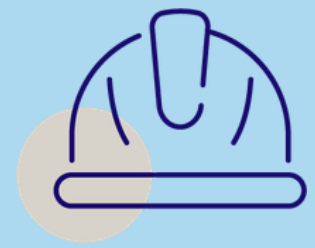
- polyvalence des tâches
- manque d'équipements spécialisés
- formation SST limitée
- espaces restreints
- pics de charge et pression opérationnelle

Un bon réflexe consiste à se poser deux questions :

- **Quels accidents pourraient survenir ici ?**
- **Quelles situations pourraient rendre un.e employé.e malade ou blessé.e ?**

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

Autodiagnostic SST : êtes-vous conforme à la LMRSSST?



3. Avez-vous mis en place des mesures de prévention ?

Identifier un risque ne suffit pas : **il faut agir pour le prévenir.**

Les mesures de prévention peuvent prendre plusieurs formes.

Mesures techniques	Mesures organisationnelles	Formation et sensibilisation
<ul style="list-style-type: none">• <u>Sécuriser les machines.</u>• Installer des dispositifs de protection.• <u>Améliorer l'éclairage</u> ou <u>l'ergonomie.</u>	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les procédures.• Revoir la répartition des tâches.• Limiter les situations de surcharge.	<ul style="list-style-type: none">• Former les employé.e.s.• Rappeler les règles de sécurité.• Afficher les procédures.

4. Votre équipe participe-t-elle à la prévention ?

La LMRSSST mise fortement sur la **participation des travailleur.euse.s.**

Pourquoi? Parce que ce sont souvent les personnes sur le terrain qui connaissent le mieux les risques.

Dans une petite entreprise, cette participation peut être très simple :

- Discuter régulièrement de SST en réunion.
- Encourager les employé.e.s à signaler les risques.
- Analyser ensemble les incidents ou quasi-accidents.

Même sans comité officiel, **l'implication des employé.e.s est essentielle à la prévention.**

5. Avez-vous documenté vos démarches ?

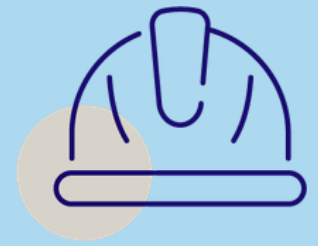
Un élément souvent oublié dans les petites entreprises : la documentation.

Même si les obligations sont adaptées pour les organisations de moins de 20 employé.e.s, il est recommandé de garder une trace de vos actions :

- liste des risques identifiés
- mesures de prévention mises en place
- formations réalisées
- incidents ou accidents déclarés

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

Autodiagnostic SST : êtes-vous conforme à la LMRSSST?



Cette documentation peut être très simple (tableau, fichier Excel ou registre interne).

Elle permet de :

- démontrer votre démarche de prévention ;
- améliorer votre suivi ;
- faciliter les inspections éventuelles.

6. Êtes-vous prêt.e en cas d'accident ?

Malgré toutes les précautions, un accident peut toujours survenir.

Il est donc important de savoir :

- comment intervenir rapidement ;
- comment déclarer l'événement ;
- quelles sont les obligations envers la CNESST.

Par exemple :

- Fournir les premiers soins.
- Déclarer l'accident si nécessaire.
- Collaborer au retour au travail.

Mini autodiagnostic rapide

Posez-vous ces cinq questions :

- Avez-vous identifié les principaux risques dans votre entreprise ?
- Avez-vous mis en place des mesures de prévention concrètes ?
- Est-ce que vos employé.e.s participent à la démarche SST ?
- Documentez-vous vos actions de prévention ?
- Savez-vous quoi faire en cas d'accident ?

Si vous avez répondu **non** à l'une de ces questions, il pourrait être utile de **revoir votre démarche SST**.

EN BREF

Pour plusieurs PME, la santé et sécurité du travail peut sembler complexe. Pourtant, une démarche de prévention peut rester simple et adaptée à votre réalité.

Votre auto-diagnostic révèle des points à améliorer? Consultez notre fiche sur [les 10 erreurs SST les plus coûteuses pour les employeurs](#).

LIENS UTILES :

- [Mécanismes de prévention et de participation en établissement](#)
- [Identifier les risques du milieu de travail](#)
- [Les chutes de même niveau | Série Santé et Sécurité au Travail - EP1, S4](#)
- [Corriger les risques du milieu de travail](#)
- [Mécanismes de participation](#)
- [Prévention et sécurité](#)
- [Accident ou maladie du travail](#)